

Aux Etats, «le non, c'est non» l'emporte

CODE PÉNAL La Chambre haute a débattu ce mardi de la révision des infractions sexuelles. Un sujet hautement sensible et toujours plus émotionnel. La solution du consentement, plébiscitée par nombre de représentants de la société civile, n'a pas passé la rampe

FATI MANSOUR
@fatimansour

«Non, c'est non» ou alors «seul un oui est un oui»? La définition du viol, qui cristallise les passions et nourrit les revendications de la société civile, a longuement occupé le Conseil des Etats ce mardi. Une majorité de ses membres a finalement opté pour la formulation qui met l'accent sur l'expression d'un refus. De quoi susciter la déception chez les tenants d'une disposition axée sur le consentement. Le dossier passera au Conseil national où les sensibilités risquent bien de faire pencher la balance dans l'autre sens.

A l'issue de quatre heures de débats, la solution du «oui, c'est oui» a tout de même réalisé un score honorable avec 18 voix en sa faveur contre 25 en faveur de la formule «contre la volonté de la personne». Il n'y a eu aucune abstention lors de ce vote.

Un premier progrès

C'est la première fois que la Chambre haute débattait en plénière de ce sujet hautement sensible et toujours plus émotionnel: la révision du droit pénal en matière sexuelle. Le projet sorti de la Commission des affaires juridiques, après moult auditions, fait déjà plus ou moins l'unanimité sur des aspects importants destinés à adapter la loi à l'évolution de la société et de ses mœurs. La notion de viol doit ainsi être étendue à différents actes de pénétration, s'appliquer à toute victime sans distinction de genre et ne plus exiger une forme de contrainte (ce point central n'était pas gagné il y a peu de temps encore).

C'est à partir de là que les choses se compliquent. «La divergence persiste sur l'expression de la volonté», résume d'entrée de cause Carlo Sommaruga (PS/GE). Ce d'autant plus que des amendements de dernière minute sont encore venus couper les cheveux en quatre. Le premier émane d'Andrea Gmürr-Schönenber-



Des manifestantes ont milité contre le machisme et les violences sexuelles lors de la Marche des salopes, le mois dernier. (GENÈVE, 7 MAI 2022/STEPHAN TORRE/KEYSTONE)

ger (Le Centre/LU) et propose de remplacer la mention du refus ou du consentement par «des signes verbaux ou non verbaux d'opposition». Il sera écarté par 23 voix contre, 10 pour et 10 abstentions. Le second amendement, déposé par Werner Salzmann (UDC/BE), veut revenir à deux catégories d'infractions – avec ou sans contrainte – logique déjà largement écartée lors des travaux. Il sera balayé par 39 voix contre et 4 voix pour.

Pour en revenir à l'essentiel, la formulation qui avait convaincu une majorité de la commission (et le Conseil fédéral à sa suite) s'attache au refus de la victime, lequel peut être implicite

«Il ne s'agit pas de signer un contrat, mais de s'inquiéter de ce que veut l'autre, de s'enquérir du consentement de son partenaire»

LISA MAZZONE (VERT-E-S/GE)

ou explicite. C'est l'acte commis «contre la volonté» de quel'un, la variante dite «non, c'est non».

Cette approche est jugée plus claire et «plus réaliste» que la solution du consentement, précise Carlo Sommaruga, contraint de défendre cette solution en sa qualité de président de la commission, mais qui n'en pense pas moins. Andrea Caroni (PLR/AR) soutient pour sa part qu'il ne faut pas aller trop loin avec une disposition qui risque d'avoir peu d'effets concrets et donc de décevoir les attentes.

La minorité défend la variante dite «oui, c'est oui», celle qui est revendiquée par les milieux féministes et au-delà, afin de ne pas faire peser sur la victime l'obligation d'exprimer son refus. Une manière de donner un signal

clair et symbolique. «Il ne s'agit pas de signer un contrat, mais de s'inquiéter de ce que veut l'autre, de s'enquérir du consentement de son partenaire», précise Lisa Mazzone (Vert-e-s/GE). «Cela deviendra une posture habituelle et naturelle», estime de son côté Elisabeth Baume-Schneider (PS/JU).

Aux yeux de la minorité, certains comportements inacceptables ne pourront toujours pas être réprimés avec la version «non, c'est non», notamment lorsque la victime est incapable de réagir. Même si l'option majoritaire constitue un progrès indéniable, il faut aller encore plus loin. «Il demeure une lacune que seule la

solution du consentement permet de combler», relève Lisa Mazzone.

Envers ceux qui s'inquiètent d'une inversion du fardeau de la preuve, la sénatrice genevoise se veut rassurante: «La présomption d'innocence n'est pas ébranlée par une nouvelle définition, ce sera toujours à l'accusation d'apporter la preuve que la victime n'a pas consenti et que l'auteur pouvait à tout le moins s'en douter.» Et de conclure que le grand avantage du «oui, c'est oui» consiste aussi à focaliser l'attention sur l'auteur et moins sur sa victime.

Céline Vara (Vert-e-s/NE) souligne de son côté que la solution du consentement a été largement plébiscitée (72 prises de position étayées sur un total de 124) et «pas seulement par les milieux féministes». Sept cantons s'y sont déclarés favorables, de nombreux professeurs et avocats. «Cela dépasse les sensibilités politiques.» La preuve, Isabelle Chassot (Le Centre/FR) se range résolument du côté de cette solution.

Au chapitre des peines

Sur la question des peines, Carlo Sommaruga met en garde ses collègues contre la tentation de trop limiter la marge de manœuvre des juges. Il n'a pas été entendu. Une majorité de la commission voulait maintenir une peine minimale de 1 an lorsqu'il y a usage de la force alors qu'une minorité (une autre) voulait élever ce plancher à 2 ans afin d'éviter autant que possible un sursis total. Cette minorité l'a finalement emporté par 23 voix contre 20. Le minimum de 3 ans demeure en cas de cruauté.

Une gradation des sanctions est également prévue en fonction de la nature de l'atteinte. Pour les viols sans contrainte, soit l'infraction dite de base, le maximum est fixé à 5 ans. Pour le viol commis avec contrainte (menace, violence ou pression psychique), la peine maximale est toujours de 10 ans. Dans les cas extrêmes, avec arme ou sadisme particulier, celle-ci peut grimper à 20 ans. ■

Genève veut réinventer sa mobilité

CLIMAT Le conseiller d'Etat Serge Dal Busco, qui quittera ses fonctions dans un an, détaille les projets à venir pour diminuer l'emprise de la voiture au profit des transports publics et de la mobilité douce

SYLVIA REVELLO
@sylviarevello

Pour atteindre les objectifs fixés dans son plan climat, soit la neutralité carbone en 2050, Genève doit revoir ses habitudes en matière de mobilité. C'est le constat fait par le chef du Département des infrastructures Serge Dal Busco, qui quittera ses fonctions en 2023 après deux mandats. Pour y parvenir, il détaille le catalogue de mesures prévues pour diminuer la part du trafic motorisé (-40% en 2030) en développant l'offre de transports publics et les infrastructures dédiées à la mobilité douce.

A Genève, la mobilité terrestre est responsable de 26% des émissions de gaz à effet de serre. «Pour les réduire, le tout électrique ne suffira pas», affirme Serge Dal Busco, soulignant la nécessité de provoquer un transfert modal, soit un changement d'un moyen de transport vers un autre. Comment? Par l'inci-

tation, en augmentant l'attractivité des transports en commun et en diminuant celle de la voiture. De la théorie à la pratique, les leviers d'action prévus par le canton sont multiples mais restent parfois flous. L'introduction d'un péage urbain, pour limiter la circulation en centre-ville, est par exemple toujours en cours d'évaluation à Berne.

Pour défendre sa politique, Serge Dal Busco s'appuie sur des chiffres montrant que Genève, champion de la marche au niveau suisse, a déjà amorcé un virage vers une mobilité plus verte. Entre 2011 et 2019, la part modale des voitures individuelles a diminué de 5,6%, au profit des transports en commun (+3,1%) et du vélo (+2,8%). «Lorsqu'on met les infrastructures à disposition, les usagers se les approprient», salue l'élu du Centre, évoquant le succès de la voie verte qui a récemment battu son record de fréquentation avec 6152 vélos en un jour.

Pas de retour en arrière

Concrètement, un tiers des investissements du canton sont désormais liés au plan climat, soit 300 millions de francs par année. Cet argent servira à financer différentes infrastructures: des nou-

velles lignes de tram au renforcement du Léman Express en passant par l'agrandissement de la gare Cornavin, la création de pistes cyclables, de voies vertes ou encore la mise en place d'une ceinture urbaine pour compenser la fermeture de certains axes au centre-ville. Si certains projets sont déjà approuvés, d'autres nécessitent encore l'aval du Grand Conseil. La piste cyclable du Boulevard George-Favon, créée durant la pandémie, est quant à elle sous le coup d'un recours du TCS, qui la juge contre-productive. En attendant le verdict, Serge Dal Busco juge «inconcevable» de revenir en arrière.

Accroître l'offre des Transports publics genevois (TPG) fait partie des priorités de l'Etat. D'ici à 2026, le nouveau réseau de tram passera de 4 à 6 lignes avec la capacité de transporter 500 000 voyageurs par jour. Entre 2025 et 2029, l'offre globale devrait ainsi augmenter de 47% et la flotte devenir entièrement électrique d'ici à 2030. Pour séduire de nouveaux usagers, les TPG préparent un test tarifaire visant, notamment, à rentabiliser les heures creuses.

Pour organiser la mobilité de demain et créer de «nouveaux équilibres entre les différents modes de transport», le canton s'appuie sur

la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), votée en 2016 et dont la feuille de route est désormais sous toit. Il entend également mener une politique active pour limiter les places de stationnement, notamment gratuites, et effectuer un report vers le souterrain.

Le TCS émet des bémols

Du côté du TCS, ces ambitions sont accueillies avec prudence. «Nous soutenons la réduction du trafic pendulaire, particulièrement en provenance de France voisine, et la mise en place de voies cyclables sécurisées. Mais les axes structurants du trafic doivent être préservés afin de garantir l'activité et l'accessibilité des riverains et des visiteurs», plaide le président de la section genevoise du TCS, Francois Membrez, appelant également à prendre en compte la mobilité électrique qui occasionnera, à l'avenir, moins de nuisances. «Notre opposition concerne principalement la suppression de places de parking et la temporalité de certaines mesures, comme la fermeture de la place de Cornavin, qui doivent être précédées de solution alternatives ayant fait leur preuve, notamment la mise en œuvre complète de la moyenne ceinture routière.» ■

EN BREF

Pas d'expulsion pour la marchande de sommeil

Une ressortissante vietnamienne de 42 ans a été condamnée mardi à 2 ans et demi de prison, dont 9 mois ferme, par le Tribunal correctionnel de Genève. Elle a été reconnue coupable d'usure par métier et d'incitation aggravée aux séjours illégaux. La prévenue sous-louait des logements à des clandestins, le plus souvent des femmes philippines, à des prix abusifs. Elle échappe toutefois à l'expulsion du territoire, comme le demandait le Ministère public. Les juges ont estimé que les conditions n'étaient pas remplies pour une telle mesure. **ATS**

Intempéries: la facture la plus salée depuis 2007

En 2021, les inondations, glissements de terrain, laves torrentielles et autres éboulements liés aux intempéries ont fait un mort et causé des dommages pour 450 millions de francs en Suisse. Il s'agit de la somme la plus élevée depuis 2007. La majeure partie de ces coûts a été provoquée par les inondations des mois de juin et juillet, extrêmement orageux et pluvieux, a indiqué mardi l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL). **ATS**